



Dossier de presse

France Relance, 47 millions d'euros de subventions supplémentaires pour l'investissement dans la ressource en eau et de la transition écologique

La gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur, à la fois environnemental, sanitaire et économique. Dans les périodes de fortes pluies, la qualité des réseaux de traitement et de distribution des eaux pluviales est essentielle : des défauts peuvent conduire à des débordements d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel.

Au sein du volet Écologie de **France Relance**, qui vise à accélérer la conversion écologique de l'économie, 550 millions d'euros ont été annoncés en faveur de l'eau et de la biodiversité à l'échelle nationale.

Les crédits du plan de relance sur le champ de l'eau et de la biodiversité sont déployés avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, établissement public sous tutelle du Ministère de l'écologie.

Résolument tournées vers les acteurs de notre territoire, les mesures du plan France Relance sont déclinées dans le grand Sud-Ouest, **à l'échelle du bassin Adour-Garonne à hauteur de 47,4 millions d'euros, c'est 138 millions d'euros de travaux** qui vont être réalisés sur le bassin Adour-Garonne grâce aux dotations supplémentaires de France Relance.

Ces fonds supplémentaires seront principalement dédiés à la sécurisation des infrastructures d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, mais la continuité écologique n'est pas en reste.

Ces aides vont permettre d'accélérer la transition écologique sur le grand Sud-Ouest.

Pour accompagner les premières actions, un dispositif a été mis œuvre dès 2020

Dès juin 2020, l'agence de l'eau Adour-Garonne s'inscrivait dans la perspective du plan de relance sur la demande du gouvernement, en abondant son budget. Ce premier plan de relance s'articulait autour des grands enjeux de sécurisation sanitaire de l'eau d'une part, et d'adaptation au changement climatique d'autre part.

Les moyens financiers supplémentaires visaient à dynamiser le dispositif d'aides et à encourager la mobilisation rapide des maîtres d'ouvrage, dans l'intérêt de la reprise de l'activité économique.

L'Agence a ainsi lancé 6 appels à projets courant 2020 sur des thèmes à enjeux écologiques : renouvellement de réseau d'eau potable, sécurisation quantitative de réseau d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact, économies d'eau en agriculture, économies d'eau en industries, renaturation de cours d'eau.

Ce plan a connu une forte dynamique d'engagements : fin 2020, plus de 600 dossiers et 65 millions d'euros ont été engagés au titre de cette première démarche de relance, contribuant ainsi à un taux d'exécution du budget initial de 120 % dans le domaine des interventions.

France Relance, 161 dossiers pour amplifier la réponse au besoin des territoires

En 2021, en application de la déclinaison territoriale du plan France relance, l'État délègue à l'agence de l'eau Adour-Garonne la gestion de crédits supplémentaires, relatifs au programme « écologie » :

- **1,4 millions d'euros au titre de la biodiversité sur les territoires**, prévention des risques et renforcement de la résilience (pour des opérations de continuité écologique),
- **46 millions d'euros au titre de la sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable**, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer.

Ces autorisations d'engagements figurent au budget 2021 de l'Agence, où elles font l'objet d'un suivi spécifique, complémentaire à son programme d'intervention.

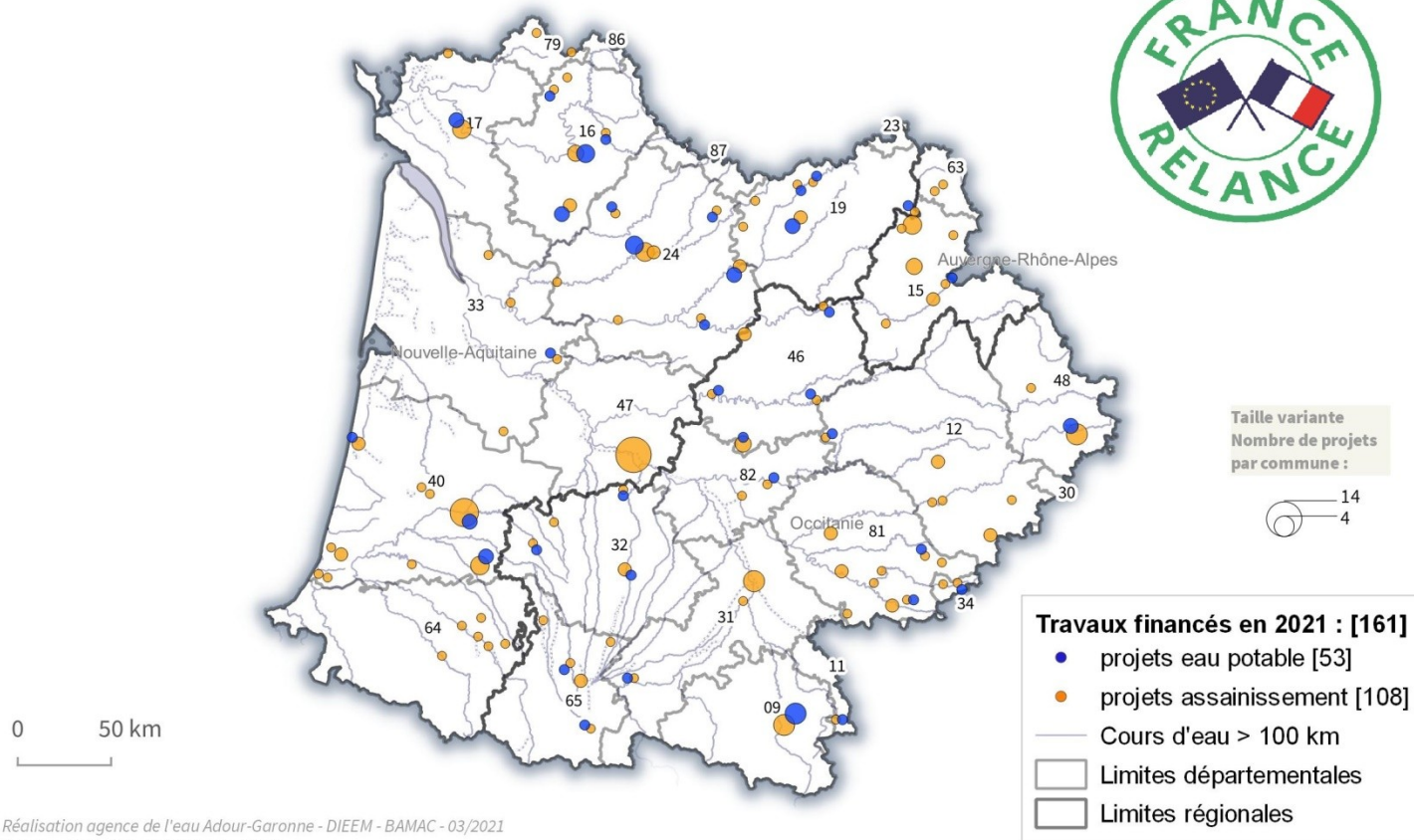
La nature des opérations éligibles aux aides et leurs conditions de financement sont identiques aux dispositions proposées en 2020 pour les opérations d'assainissement et d'eau potable : conditions d'éligibilité assouplies, taux bonifiés, versement d'acomptes facilité.

Pour le renouvellement des réseaux d'eau potable spécifiquement, un appel à projet spécifique au plan France relance et relatif au renouvellement des réseaux d'eau potable est organisé.

Cet appel à projet a été lancé le 1er janvier 2021, et les candidatures doivent être déposées avant le 30 avril 2021 (infos sur www.eau-grandsudouest.fr).

Concernant la continuité écologique, les 1,4 millions d'euros ont été engagés dès mars 2021 lors de la première commission des interventions. Ils concernent 3 opérations de restauration de la continuité écologique, pour un montant de travaux de 2,7 millions d'euros.

161 projets sont d'ores et déjà identifiés comme éligibles au plan de Relance 2021 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, sur tout le territoire du bassin Adour-Garonne :



Réalisation agence de l'eau Adour-Garonne - DIEEM - BAMAC - 03/2021
Sources : IGN2020, BD Carthage, AEAG

Des financements jusqu'en 2023

161 dossiers en faveur de l'eau et de la biodiversité seront déployés d'ici la fin du premier semestre 2021.

Parmi ceux-ci, **13 dossiers concernant des infrastructures d'eau potable et d'assainissement** ont été validés lors de la première programmation au titre du plan France relance (mars 2021), soit **7 millions d'euros d'ores et déjà engagés**.

Les opérations concernées portent sur :

- **Eau potable** : 9 dossiers dont 8 relèvent de l'appel à projet « renouvellement des réseaux d'eau potable » pour 28,4 millions d'euros de travaux et **6,6 millions d'euros d'aides** ;
- **Assainissement** : 4 dossiers pour 0,9 millions d'euros de travaux et **0,4 millions d'euros d'aides** ; parmi ces opérations, 2 concernent la création ou l'équipement de station d'épuration, et 2 sont relatives à la création ou réhabilitation de réseau d'assainissement.

Lors des prochaines programmations (avril, mai et juillet), ce sont **148 nouveaux dossiers** qui seront présentés au titre des aides France Relance.

Ils représentent 42 millions d'euros d'aides qui viendront soutenir la relance de la transition écologique :

- **Eau potable** : 44 dossiers pour 50 millions d'euros de travaux et **18 millions d'euros d'aides**.

- **Assainissement** : 104 dossiers pour 63 millions d'euros de travaux et **24 millions d'euros d'aides**.

Deux opérations symboliques de l'accélération de la transition écologique

Le 24 mars 2021, Étienne Guyot, préfet de région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, et président du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, s'est rendu sur deux sites représentatifs de cette démarche de relance au plus près du territoire.

Garonne-Salat-Arize : une réflexion interdépartementale pour une nouvelle usine d'eau potable XXL

Le **Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA 09)** et le **Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (RESEAU31)** se sont rapprochés pour la mutualisation de leurs projets respectifs de production et du transport de l'eau potable entre les confluences Garonne – Salat et Garonne – Arize.

L'objectif est de desservir en **eau potable à l'horizon 2040 32 445 habitants** (voire 41 100 si adhésion de nouvelles communes) dans le secteur de Carbonne et plus au sud dans le département de la Haute-Garonne.

Avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne, le SMDEA09 **assurera la construction d'une nouvelle usine de traitement** sur la commune de Carbonne avec prélèvement en Garonne (et prise d'eau de secours dans l'Arize) pour ses abonnés actuels et futurs de 22 communes du territoire. RESEAU31 prendra en charge la **réalisation des réseaux** reliant la future usine SMDEA09 à ses abonnés actuels et futurs des 9 communes du sud du département de Haute-Garonne.

Christine Téqui, présidente du Conseil départemental de l'Ariège et du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège et **Sébastien Vincini**, président du Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne (RESEAU31), assurent 2 maîtrises d'ouvrage distinctes pour supprimer les problèmes quantitatifs et qualitatifs et ainsi anticiper les besoins en eau potable des communes de Carbonne et du sud de la Haute-Garonne, à l'horizon 2040.

Situé à Carbonne, ce projet mutualisé entre les deux syndicats départementaux d'eau et d'assainissement bénéficiera d'une aide de 17 millions d'euros de l'agence de l'eau, dont 7 millions d'Euros au titre du plan de relance.

Le coût global du projet est estimé à **45 millions d'euros** (19 millions d'euros pour le SMDEA09, 26 millions d'euros pour RESEAU31).

La pose de la première pierre s'est déroulée en présence de la Présidente du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA09) et du Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (RESEAU31). Tous deux se sont félicités des moyens exceptionnels accordés à ces infrastructures communes par France Relance et l'agence de l'eau Adour-Garonne.

La transition agricole sur une exploitation engagée en agriculture biologique sur le bassin de l'Arize

La transition écologique passe par une agriculture plus sobre en intrants (notamment en produits phytosanitaires) et en ressources (par exemple en eau).



L'exploitation agricole GAEC L'OUSTAL DE GRADIDE située à Montesquieu-Volvestre, sur le bassin de l'Arize, expérimente le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux qui rémunère les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes.

Cette exploitation de 25 ha en agriculture biologique produit du lait de brebis avec transformation sur place et vente directe de fromage. Elle développe également des démarches d'agroforesterie, s'est engagée dans la culture de méteils (mélanges de céréales) et assure le maintien et la gestion de prairies sur son parcellaire. Elle bénéficie d'une rémunération au titre des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en 2019 et en 2020.

Sur le bassin de l'Arize, ce sont au total 146 exploitations qui bénéficient d'un PSE pour une aide totale de plus de 1 million d'euros sur 10 500 hectares.

À l'échelle du grand Sud-Ouest, ce dispositif bénéficie à plus de 850 exploitations.

